

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : AUDIT-CONSEIL-DIAGNOSTIC-
GESTION

n° de gestion : 2003B00103

n° d'identification : 447 980 004

n° de dépôt : A2012/000053

Date du dépôt : 05/01/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 23/09/2011



214734



214734

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2012/000053**
n° de gestion : **2003B00103**
n° SIREN : **447 980 004 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 05/01/2012 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AUDIT-CONSEIL-DIAGNOSTIC-GESTION Société à responsabilité limitée

22a rue du Général Leclerc 80000 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

statuts mis à jour du 23/09/2011 (2 exemplaires)
procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23/09/2011 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Transfert siège social et établissement principal
Décision sur la modification du capital social

Fait à Amiens, le 05/01/2012



A.C.D.G

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000
57, Chaussée Jules Ferry
80090 AMIENS
RCS AMIENS B 447 980 004

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze,
Le 23 septembre à quatorze heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée A.C.D.G au capital de parts sociales de 100 euros chacune de valeur nominale, se sont réunis au Jules Ferry à Amiens en assemblée générale ordinaire sur convocation de la G

Sont présents :

- Monsieur Joël KLEMPOUZ représentant la société UPEC HOLDING, titulaire de	41 parts
- Monsieur Stéphane ROUAS représentant la société HOLDING SR, titulaire de	19 parts
- Monsieur Michael DEBOUDT représentant la société DBT HOLDING, titulaire de	19 parts
- Monsieur Stéphane MAGNIEN titulaire de.....	1 part
	80 parts

Le Gérant constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Monsieur Stéphane ROUAS préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Augmentation de capital social,
- Changement de siège social,
- Répartition du portefeuille de travail,
- Questions diverses.

Ext 8457

Enregistrement : 375 €

Total liquidé : quatre cent seize euros

Montant reçu : quatre cent seize euros

L'Agent

Pénalités : 41 €

Enregistrement : 41 €

Le 21/12/2011 Bordereau n°2011/2 274 Case n°10

Carole MONTAUDO
Agente des impôts

IMPOT

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société par incorporation des réserves et du report à nouveau. Le capital social est désormais de 75 000 € divisé en 80 parts sociales de 937,50€ chacune.

L'Assemblée générale décide de modifier l'article des statuts correspondant, soit :

ARTICLE 7 – Capital social

ANCIENNE MENTION :

Le capital social est fixé à la somme de 8 000 euros.

Il est divisé en 80 parts de 100 euros chacune, intégralement libérées souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux

NOUVELLE MENTION :

Le capital social est fixé à la somme de 75 000 euros.

Il est divisé en 80 parts de 937,50 euros chacune, intégralement libérées souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier le siège social de la société, il est désormais au 22A rue du Général Leclerc 80090 Amiens.

L'Assemblée générale décide de modifier l'article des statuts correspondant, soit :

ARTICLE 4 – Siège social

ANCIENNE MENTION :

Le siège social est fixé à Amiens (80000), 57 chaussée Jules Ferry.

NOUVELLE MENTION :

Le siège social est fixé à Amiens (80090), 22A rue du Général Leclerc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Général décide de fixer la répartition de la signature et de la rémunération des mandats de la société. Stéphane ROUAS et Michael DEBOUDT auront chacun en charge 50% de la signature et du travail réalisé sur les mandats. La rémunération de chaque mandat correspondra à 67% de la facturation hors taxes.

A titre exceptionnel et uniquement jusqu'à son inscription à la compagnie des commissaires aux comptes, Michael DEBOUDT pourra déléguer la signature de ses mandats aux autres associés de son choix, qui devront les lui rétrocéder immédiatement et sans aucune indemnité à première demande.

Chaque nouveau mandat qui sera à la charge de la société sera géré par l'associé qui l'aura amené, sauf si ce dernier demande que celui-ci soit géré par un autre associé. Ce dernier devant alors accepté sa prise en charge.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

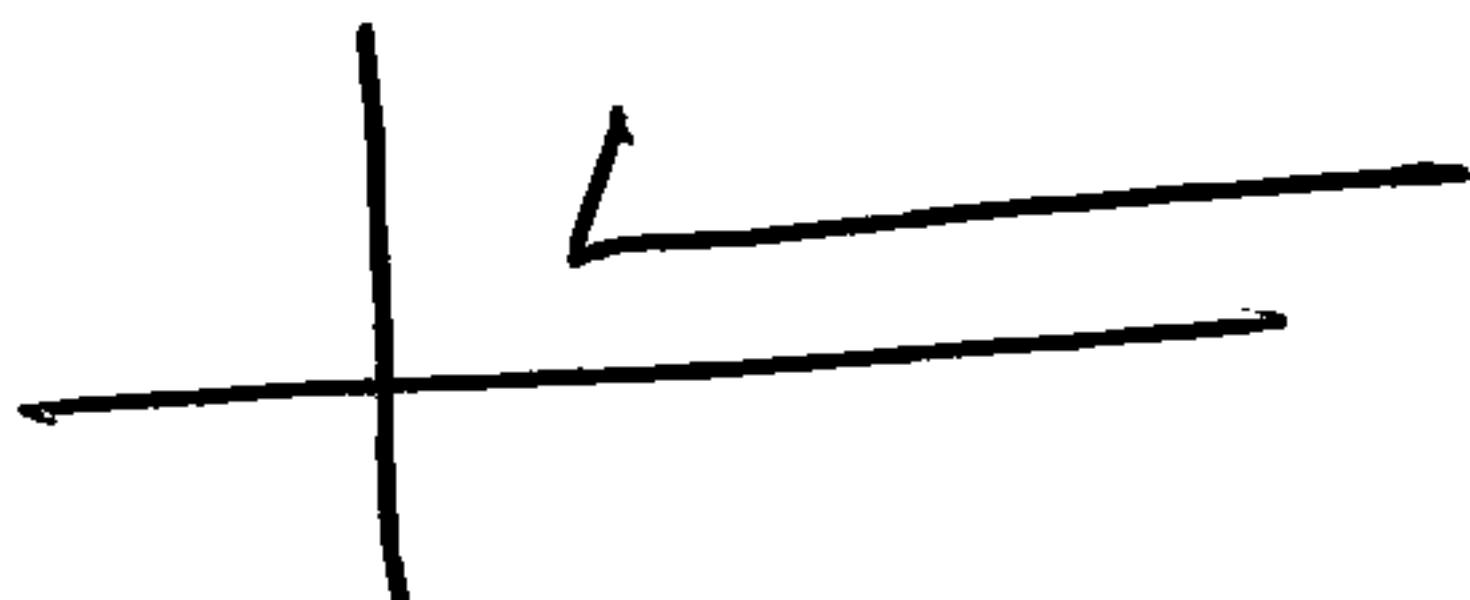
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Joël KLEMPOUZ
Représentant la société « UPEC HOLDING »



Michael DEBOUDT
Représentant la société « DBT HOLDING »



Stéphane ROUAS
représentant la société « HOLDING SR »



Stéphane MAGNIEN

